

ACTUALITÉS SYNDICALISTES

Journal de la FSU-SNUipp de la Loire, syndicat des PE, PEGC, PsyEN, AESH, contractuel.le.s, et directeurs et directrices de SEGPA et établissements spécialisés

n°339 dec 2025 jan fev 2026

DEPOSE LE 05/12/2025
SAINT-ETIENNE S.L PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



FSU-SNUipp Loire
4 cours Victor Hugo
42028 St Etienne Cedex

ENCART À DÉTACHER : PANNEAU SYNDICAL

Sommaire

ACTU
p2-3 : Le déficit public et la dette, c'est grave docteur ?
p4 : Protection sociale complémentaire
p4 : La FSU, une rentrée mobilisée contre le budget
RETRAITE.ES
p5 (suite en page 8) Protection sociale complémentaire
p6-7 : panneau syndical
ACTION SYNDICALE
p8-9 : Indemnités REP/REP+ confirmées pour les AESH, une victoire !
p8-9 : Santé et sécurité, que disent les chiffres de 2024-2025 ?
ZOOM MÉTIER
p8-9 : Crise de l'attractivité du métier
COIN ÉDUC
p10 : Les 24e Universités d'Automne de la FSU-SNUipp
p10 : Action Sociale FSU42
p11 : Bulletin de syndicalisation
p12 : Stages FSU42

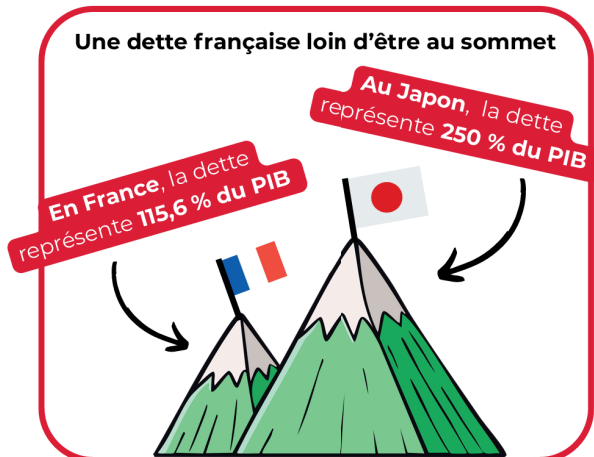
La rentrée 2025 confirme que nos écoles restent sous pression, malgré nos alertes répétées. Avec les budgets Bayrou, Lecornu, le gouvernement continue de réduire les moyens des écoles et de fragiliser les personnels. Manque d'AESH, sureffectifs, situations explosives avec des élèves à besoins éducatifs particuliers, problème de remplacement, évaluations nationales standardisées sont autant d'exemples de la détérioration de nos conditions de travail. La hausse constante des saisines sur le registre santé, sécurité et conditions de travail témoigne de l'épuisement croissant des collègues. La FSU s'est mobilisée le 10 et 18 septembre ainsi que le 2 octobre avec vous, et avec les autres organisations syndicales, pour un autre budget, contre tout budget d'austérité et pour l'avenir du service public d'Éducation.

Dans ce contexte difficile, une victoire syndicale mérite d'être saluée : le versement de la rétroactivité des primes REP et REP+ pour les AESH, longtemps réclamé, devient enfin effectif. Ce succès montre que la mobilisation paie et que l'action collective peut faire évoluer les droits et les conditions de travail des personnels.

Il est maintenant indispensable de poursuivre et d'amplifier la mobilisation. Le 2 décembre a été une nouvelle étape pour faire entendre nos revendications : plus de moyens pour l'école publique, des conditions de travail dignes, une école inclusive réellement soutenue, et une reconnaissance pleine de notre profession. Continuons toutes et tous dans l'action pour défendre notre école et nos droits !

Léa Pierret et Marianne Denis

Qualifiée de « cancre de l'Europe » pour « ne pas s'être imposée les réformes structurelles de ses voisins » par les droites et une partie de la presse, la France a vu sa note dégradée par l'agence Fitch en raison de l'augmentation de sa dette publique à 3 400 milliards d'euros au deuxième trimestre 2025, soit 115,6 % du PIB. Un « Himalaya » selon François Bayrou. **Le budget d'un État n'obéit pas aux mêmes règles que celui d'une entreprise ou d'un ménage** : l'État a la possibilité de faire rouler sa dette, c'est-à-dire d'emprunter pour rembourser. Il a pour seule nécessité de maîtriser le coût de cet emprunt, appelé la charge de la dette, c'est-à-dire le montant des intérêts.



Bon ou mauvais cholestérol

Un déficit public maîtrisé est incontournable pour stimuler, soutenir, orienter, transformer l'économie. Les investissements dans les services publics, l'adaptation au dérèglement climatique, le système de santé ou les aides sociales, qui bénéficient à toutes, sont comme le bon cholestérol : ils **contribuent au dynamisme global de l'économie française**. C'est en effet toute la population qui contribue à la création de richesses : les travailleuses précarisées qui font tourner les entreprises, les agents publics qui portent à bout de bras les Services publics, les retraités dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer...

Bien employé, le déficit public même en augmentation ne constituerait pas un fardeau pour les générations futures mais au contraire **créerait des richesses qui leur seraient transmises**.

Les **affirmations qui pointent les dangers de la dette** sont des outils de propagande : non seulement la dette régale les marchés financiers, mais les libéraux au pouvoir s'en servent aussi pour justifier des coupes dans les dépenses sociales et le détournement d'une partie de l'argent public vers les poches des plus riches. Comment ? **En présentant la dette comme du mauvais cholestérol, ces libéraux prétendent qu'il faudrait s'en débarrasser** et donc soumettre les dépenses publiques à un régime amaigrissant plus ou moins strict (= l'austérité budgétaire). Mais comme ces libéraux pensent aussi que les grands patrons et les ultra-riches sont les principaux acteurs du dynamisme économique (la fameuse « théorie du ruissellement »), pas question donc de les toucher au porte-monnaie (ou porte-actions). Il faudrait même les soutenir.



Qui sont les véritables « assistés.es » ?

Depuis 2017, la **politique budgétaire inefficace de cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches**, pudiquement intitulée « politique de l'offre », consiste à un effacement des recettes fiscales, passées selon l'Insee de 54,3 % du PIB en 2017 à 51,4 % en 2024, la Cour des comptes chiffrant cet effacement à 62 milliards d'euros (bien plus donc que les 44 milliards de Bayrou).

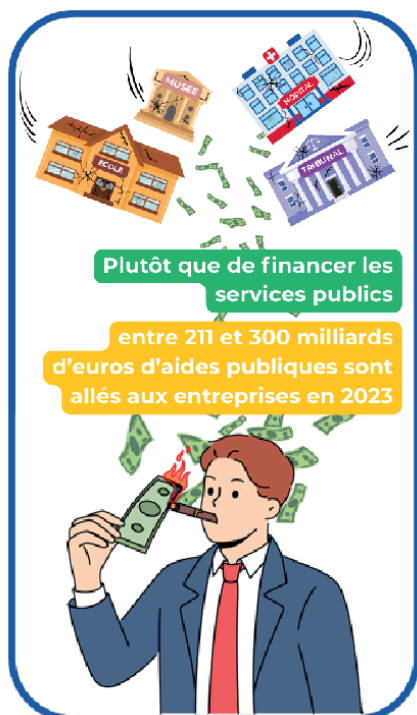
Ce sont **les grandes entreprises**, plus exactement leurs patrons et leurs actionnaires, qui **sont les assistés.es** ! Les **aides publiques aux entreprises atteignent des sommets**



et s'élèvent à 211 milliards en 2023 (selon la commission d'enquête du Sénat – 6690 € par seconde !), et même à 270 milliards (selon Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre dans leur livre Hold up ! – plus que ce que l'État dépense pour la Santé).

En ajoutant les niches fiscales, la barre des 300 milliards est allègrement dépassée, un montant avoisinant l'enveloppe du budget de l'État, celle qui finance notamment les Services publics. Un « **pognon de dingue** » qui profite principalement aux très grandes entreprises multinationales et non aux PME selon l'Insee, sans effet notable sur la création d'emplois (selon France Stratégie, organisme pourtant rattaché à Matignon !) et sans contreparties sociales et environnementales.

Parallèlement, les dividendes (14 fois moins taxés que le travail selon l'OCDE) augmentent de manière faramineuse depuis 2020 ainsi que le nombre de millionnaires, multiplié par 7 depuis 2000 en France, arrivée au 3 rang mondial derrière la Chine et les États Unis (selon une étude de la banque suisse UBS). La « politique de l'offre » ne fait qu'alimenter les profits déjà mirifiques des ultra-riches, au détriment du reste de la population. Un **ruissellement inversé qui assèche tous les mécanismes de redistribution sociale** de la richesse nationale.



There is no alternative, really ?

Face aux enjeux budgétaires et à la colère qui monte dans la population, le gouvernement n'a plus le choix : il est désormais **inévitables de faire contribuer les plus riches, dans l'intérêt général**. Le budget 2026 doit être l'occasion de mettre en oeuvre les mesures concrètes attendues par la population. **Six mesures permettraient de dégager plus de 80 milliards de recettes** qui manquent actuellement cruellement pour réduire les inégalités qui ne cessent de se creuser.

1 - Taxer le patrimoine (y compris les biens professionnels) des **1800 Français-es qui possèdent plus de 100 millions d'euros** (comme proposé avec la taxe Zucman). **+20 milliards d'euros**

2 - Mieux taxer les dividendes en supprimant le prélèvement forfaitaire unique (ou flat tax), pour réaligner la fiscalité du capital sur celle du travail. **+9 milliards d'euros**

3 - Restaurer l'ISF dans une version rénovée pour mieux prendre en compte la totalité du patrimoine (y compris celui caché dans les holdings familiales ou injecté dans l'entreprise), et **avec une surtaxe climatique** (indexée sur l'empreinte carbone du patrimoine financier détenu dans les actions, obligations, assurances-vie...). **+15 milliards d'euros**

4 - Réformer l'imposition de l'héritage en ciblant les super-héritages (fin des exonérations et niches fiscales dont bénéficient disproportionnellement les plus riches, prise en compte des assurances-vie, et des donations du vivant qui ne concernent que 20 % de la population). **+12 milliards d'euros**

5 - Rénover la taxe sur les transactions financières (augmentation du taux à 0,5 %, mais aussi fin des exemptions et de l'exclusion des opérations intra-journalières dans l'assiette de la taxe). **+11 milliards d'euros**

6 - Remettre en place une taxation des superprofits (bénéfices excessifs réalisés par une entreprise non pas grâce à des innovations technologiques ou des gains de productivités mais en profitant de circonstances externes comme une guerre ou une pandémie pour augmenter ses marges et ses prix), appliquée à l'ensemble des secteurs (et pas seulement à celui de l'énergie). **+20 milliards d'euros**

Les deux principaux arguments du pouvoir depuis 2017 pour justifier tous les cadeaux faits aux plus riches et aux multinationales étaient de deux natures : endiguer le phénomène d'exil fiscal et relancer l'investissement. Or, **ces cadeaux fiscaux ont coûté bien plus cher que ce que coûtait l'exil**, sans pour autant relancer l'investissement productif (la suppression de certaines niches ciblées associées à l'ISF ont fait chuter l'investissement dans les PME). Et de l'aveu même du Conseil d'analyse économique et le Haut-commissariat à la stratégie et au plan, **le risque l'exil fiscal est très faible en France**.

La seule suppression de l'ISF a coûté 160 fois plus cher... que le coût de l'exil fiscal !

Revenir en partie sur la politique de l'offre par ces six mesures ciblées permettrait, sans risque pour l'économie, de réaffecter les recettes récupérées dans l'intérêt général, pour enfin commencer à répondre aux besoins sociaux, investir dans la transition écologique et réduire les inégalités qui minent la société et son avenir. Essayez par vous-même de réaffecter ces nouvelles recettes fiscales avec notre simulateur de budget !

Ces alternatives n'advieront pas toutes seules : le tir de barrage médiatique des bénéficiaires de la « politique de l'offre » et de leurs relais politiques contre la seule taxe Zucman montre qu'il va falloir les imposer. Mais il témoigne aussi de leur fébrilité : **le véritable hold-up auquel ils se livraient tranquillement depuis 2017 est désormais découvert... et contesté !** En se mobilisant dans l'unité et la durée, la population peut exercer la pression nécessaire pour remettre l'intérêt général au centre des politiques publiques.

Pourquoi cette réforme ?

La Sécurité sociale, créée en 1945, reposait sur un principe simple : « chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins ». Elle devait garantir l'accès aux soins pour toutes et tous. Mais depuis des décennies, elle est fragilisée par les exonérations de cotisations patronales, la fiscalisation de ses ressources (CSG, TVA...), les remboursements et la montée en puissance du ticket modérateur. Résultat : une part croissante des dépenses repose désormais sur les complémentaires santé.

Dans le secteur privé, l'Accord national interprofessionnel (ANI) a imposé en 2016 une complémentaire santé collective obligatoire. Le gouvernement a choisi de transposer cette logique marchande à la Fonction Publique malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales. C'est la Loi de Transformation de la Fonction publique qui instaure en 2019 l'obligation d'une complémentaire santé employeur.

La FSU et la FSU-SNUipp se sont opposées dès l'origine à cette réforme, qui affaiblit la Sécurité sociale au profit des assurances privées. Mais face à un cadre imposé, nous avons choisi de peser dans les négociations pour obtenir un panier de soins le plus protecteur possible, l'inclusion des retraités.es, une part de cotisation proportionnelle au revenu, et des mécanismes de solidarité. Sans ces acquis, la réforme aurait été bien plus défavorable.

Une réforme qui fragilise le système de solidarité sociale

Le gouvernement présente la PSC comme un progrès social. Mais la réalité est plus nuancée, pour ne pas dire inquiétante. Si des avancées ont été obtenues grâce à l'action syndicale et notre participation aux négociations, cette réforme suscite en réalité plus d'inquiétudes pour l'avenir de

notre modèle social :

- Une prévoyance facultative et peu financée par l'employeur, qui risque d'exclure les plus jeunes et les précaires.
- L'ouverture d'un marché juteux pour les assureurs privés, au détriment de la Sécurité sociale.
- Le danger d'un désengagement progressif de l'État et de la Sécu au profit des complémentaires.

Réaffirmer nos exigences

Nous réaffirmons notre engagement pour une protection sociale solidaire et universelle, sans découplage des versants santé et prévoyance, et poursuivons notre combat pour une Sécurité sociale couvrant intégralement les soins prescrits.

Élodie Escoffier et Isabelle Rousson

Informations pratiques : rendez-vous sur notre site !

Vous y trouverez :

- la procédure d'affiliation et le calendrier
- les possibilités de dispense
- des pas à pas détaillés
- les garanties et les différentes options
- des simulateurs de remboursement et de tarifs



<https://42.snuipp.fr/article/psc-l-039-affiliation-se-prepare>

LA FSU, UNE RENTREE MOBILISÉE CONTRE LES PROJETS DE BUDGET

Les annonces budgétaires du 15 juillet ont été immédiatement et unanimement condamnées par la FSU et l'intersyndicale interprofessionnelle. Les mesures proposées étaient d'une brutalité inédite : suppression de jours fériés, coupes massives dans les services publics, attaques contre le droit du travail et l'assurance chômage, gel des salaires et prestations sociales, désindexation des pensions, hausse des franchises médicales, remise en cause de la 5^e semaine de congés payés... Une politique injuste, alors que la dette est notamment creusée par les cadeaux fiscaux aux plus riches et les aides publiques massives aux grandes entreprises.

Face à cela, la FSU et l'intersyndicale ont appelé à la grève les 10 et 18 septembre. Ces journées ont été très suivies, avec de fortes manifestations à Roanne et Saint-Étienne. À l'issue de cette première

séquence, un ultimatum a été adressé au nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu, qui n'a apporté aucune réponse. L'intersyndicale a donc décidé d'organiser une nouvelle journée de mobilisation d'envergure **le 2 octobre 2025**.

Grâce à la mobilisation depuis septembre, nous avons déjà obtenu l'abandon de la suppression de deux jours fériés et le report de la réforme des retraites — une première brèche en vue de son abrogation — ainsi qu'un engagement du Premier ministre à ne pas recourir au 49-3.

Mais les débats parlementaires sur le budget restent très inquiétants : sans une pression continue du monde du travail, ce budget aura des conséquences catastrophiques pour les salarié.es, les retraité.es, les plus précaires et les services publics.

Le débat budgétaire s'étend jusqu'à mi-décembre : rien n'est joué, il faut amplifier la mobilisation, la FSU avec la CGT et Solidaires ont appelé à se mobiliser le 2 décembre 2025 !

Le 6 novembre : les retraités.es dans l'action !

Les retraité.es sont particulièrement visé.es par le PLF et le PLFSS 2026, qui reprennent les mesures d'austérité du projet Bayrou. L'urgence est donc à leur mobilisation. Ils et elles étaient nombreuses et nombreux dans les rues de Roanne et Saint-Étienne **le 6 novembre**, pour refuser une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie.

Yves Bornard

L'article 22 bis de la loi du 13 juillet 1983 du statut de la fonction publique précise que les garanties de protection sociale complémentaire doivent respecter le principe général de mutualisation des risques entre les actif.ves, les retraité.es et les ayants droit. Malheureusement, avec la mise en œuvre de la « PSC », ce principe est passé à la trappe. Avec la réforme de la PSC qui se met en place, tous les actif.ves devront obligatoirement adhérer au contrat collectif choisi par l'employeur (ce sera la MGEN pour 4 ou 6 ans pour notre ministère) en contrepartie l'employeur en payera la moitié.

Actuellement, les retraité.es adhèrent à un contrat individuel qu'ils pourront garder s'ils le souhaitent. Mais les retraité.es, anciens ou nouveaux, auront la possibilité d'adhérer au contrat collectif proposé par notre ancien employeur, l'Etat. Cependant, celui-ci ne participera pas à hauteur de 50% du coût de la complémentaire santé comme pour les actif.ves alors que, avec l'âge, la santé des séniors se dégrade, les besoins grandissent.

Si le ou la retraité.e adhère au contrat collectif, que devra-t-il payer ?

Histoire de rendre la pilule moins amère, la cotisation à payer augmentera progressivement les sept premières années de retraite.

Pour comprendre ce que vous devrez payer, il faut se familiariser avec la notion de « cotisation d'équilibre ». Késako ? C'est la moyenne de toutes les cotisations versées par l'ensemble des cotisants du contrat collectif. Cette cotisation d'équilibre sera donc variable en fonction de qui cotise, du nombre de cotisants etc... Chaque ministère a son propre contrat collectif, différent d'un ministère à l'autre, et donc une cotisation d'équilibre différente. Pour l'année 2026, celle-ci est fixée à 75,40 € pour notre groupe de cotisants composé du ministère de l'éducation nationale, du supérieur et de jeunesse et sports. (Des augmentations de cette cotisation d'équilibre sont déjà prévues pour les années à venir).

Grande régression, notre cotisation ne sera plus en lien avec nos pensions. Elle dépendra uniquement de cette cotisation d'équilibre et augmentera avec l'âge.

La première année de retraite, il faudra déboursier 100 % de la cotisation d'équilibre (c'est-à-dire 75,40 €), 125 % la 2^e, 150 % les 3^e, 4^e et 5^e, 165 % la 6^e année, 175 % ensuite. Cela représente donc une augmentation très importante, sans lien avec le montant de la pension. Après 75 ans, il n'y aura plus d'augmentation des tarifs, seule la valeur de la cotisation d'équilibre continuera d'évoluer. Les retraité.es auront un an pour choisir d'adhérer au contrat collectif (cette durée sera très probablement portée à 2 ans), à compter du 1^{er} avril 2026 ou de leur cessation d'activité. Si ce délai est respecté, l'adhésion ne peut être refusée ; hors délai, l'adhésion ou la réadhésion sont impossibles pour notre ministère.

Choix délicat

Individuellement, chaque retraité.e ou futur.e retraité.e se retrouvera devant un choix délicat : adhérer ou ne pas adhérer au contrat collectif des actifs.

Bien entendu, rien n'oblige à s'affilier au contrat collectif. Vous pouvez aussi conserver votre contrat individuel qui augmentera chaque année. La MGEN est en train de retravailler ces contrats individuels, on n'en sait pas beaucoup plus sur leur avenir. Vous pouvez aussi quitter la MGEN. Les assureurs sont pléthores à vouloir vous vendre de la complémentaire santé. La publicité ne cesse de vanter les bas prix de l'un ou de l'autre. Néanmoins, la logique de ces assureurs n'est pas l'altruisme mais bien le profit. D'ailleurs, ils n'hésiteront pas à vous faire remplir un questionnaire de santé pour être sûr de bien vous faire payer votre mauvaise santé. Ils peuvent aussi vous refuser l'adhésion ou vous la proposer à un prix exorbitant. Et tout est fait pour que les comparaisons soient quasiment impossibles.

Ce qui est vraiment important de savoir c'est que le passage du contrat individuel au contrat collectif sera un acte volontaire ; vous devrez le demander, on ne vous le proposera pas comme c'est le cas pour les actif.ves. Cette demande devra être faite en agence ou par téléphone mais pas en ligne. En effet, la MGEN ne tient pas à ce que les retraité.es basculent dans le contrat collectif car ils feront mathématiquement augmenter la cotisation d'équilibre puisqu'on payera plus cher que les actif.ves.

En optant pour le contrat collectif, les retraité.es ne seront pas soumis.es au questionnaire de santé. La réforme est très défavorable aux retraité.es, mais les autres offres sur le marché peuvent s'avérer encore plus coûteuses. Dans le contrat collectif, on a l'assurance d'être encore avec des actif.ves. Mais attention ! Pour l'affiliation au contrat collectif, soit vous choisissez la couverture de base (dite « le socle ») soit vous décidez de rajouter des options pour être mieux couvert (2 niveaux d'options). Vous pouvez aussi rajouter des garanties additionnelles, à payer en plus toujours. Le panier de soins du socle est comparable à l'offre « référence » actuelle de la MGEN.

Pour les ayants droit, il faut vraiment regarder de près le coût, surtout pour les options ; de plus, tout n'est pas encore vraiment calé les concernant. Renseignez-vous en détail.

Un fonds d'aide est prévu pour prendre en charge une partie des cotisations des retraité.es en fonction de leurs ressources mais cette disposition n'atténuera que très partiellement l'impact de la non-participation de l'employeur. Comme vous l'aurez compris, les complémentaires santé pour les retraité.es tombent dans le secteur marchand. Choisir sa complémentaire santé, c'est comme choisir son fournisseur d'énergie ou de téléphonie, il faudra dépenser beaucoup d'énergie pour finalement choisir en fonction de ses moyens et non plus de ses besoins.

Le Snes-FSU met à disposition un simulateur qui permet d'estimer le coût de votre complémentaire santé :

<https://adherent.snes.edu/Public/PSC/simulateur.PSC.retraite.php>

Suite de l'article en page 8.





Santé et sécurité au travail

F3SCT : Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail. L'employeur doit garantir la sécurité mentale et physique de ses employé.es.

Pour tout problème rencontré dans le cadre du travail, si votre santé morale ou physique est affectée, **contacter vos élu.es FSU-SNUipp42 pour qu'ils puissent traiter votre situation en F3SCT.**

Mon mémo FSU-SNUipp42

Circonscription : 04.77.

DSDEN : 04.77.81.41.00

Division des personnels :

ce.ia42-diperl@ac-lyon.fr

Division des personnels AESH :

ce.ia42-admin.avs@ac-lyon.fr

Service social en faveur des personnels :

ce.ia42-ass@ac-lyon.fr

04.77.81.41.76 ou 04.77.81.41.09

Infirmières de prévention en faveur des personnels :

04.77.81.41.04 ou 04.77.81.41.54

Service de santé au travail :

ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Mis en cause, diffamé.es ? Insulté.es, menacé.es ? Inquiet.es suite à un accident ? Incertain.es sur vos responsabilités ?

Des conseils, consultations juridiques, mise à disposition d'un.e avocat.e, soutien lors d'actions en justice.

ASU42

06.36.18.21.38
contact@asu42

Nous contacter ?



snu42@snuipp.fr



04 77 41 33 21 (Saint-Etienne)
04 77 71 16 69 (Roanne)



42.snuipp.fr
www.snuipp.fr



FSU-SNUipp 42 Loire



snuippfsu_42



4 cours Victor Hugo
42028 Saint-Etienne Cdx
2 rue Molière
42300 Roanne

Réunions d'Informations Syndicales

Chaque année, la FSU-SNUipp 42 organise des RIS d'informations (sur nos carrières et nos métiers) ou des RIS pédagogiques sur tout le département en présentiel et/ou en visio. Toutes les RIS sont décomptables du temps de service (9h hors présence élèves) : une attestation de présence vous est remise.

3 RIS en présentiel à Mably et à St Etienne :

- Mercredi 26 novembre 2025
- Mercredi 28 janvier 2026
- Mercredi 6 mai 2026

RIS et stage Mouvement :

- Mars 2026

Infos et inscriptions :

42.snuipp.fr/moment/26/ris



Stages de formation syndicale

- Santé et sécurité au travail :

Jeudi 20 novembre, Roanne

- Protection Sociale Complémentaire :

Lundi 15 décembre, Roanne

Mardi 16 décembre, Saint-Étienne

- AESH

Jeudi 15 janvier, Roanne

Vendredi 16 janvier, Saint-Étienne

- Égalité professionnelle, V.S.S.

Jeudi 5 février, Saint-Étienne

- Protection de l'enfance

Jeudi 23 avril, Roanne

- Élèves à la rue, élèves sans papier

Vendredi 22 mai, Saint-Étienne

Infos et inscriptions :

42.snuipp.fr/rubrique/stages-syndicaux



Calendrier Administratif

Septembre

- Ajustements de rentrée pour la carte scolaire
- Opérations de recrutement pour postes à l'étranger
- Demandes stage DDEAS
- Inscriptions Formation Continue (FC)
- Recours rendez-vous carrière
- Accès à la Hors Classe et Classe Exceptionnelle

Octobre / Novembre

- 1ère campagne de demande de mobilisation du CPF
- Demandes d'inscription liste d'aptitude direction école
- Demandes permutations informatisées pour changer de département

Décembre

- Demandes stage CAPPEI
- Demandes poste adapté, allègement de service
- Entretiens directeurs pour la Liste d'Aptitude (LA)
- Demandes temps partiel, disponibilité, réintégration
- Préparation de la carte scolaire

Janvier

- Inscriptions Liste d'Aptitude pour direction spécialisée
- Demandes de congé formation professionnelle
- Opérations de carte scolaire avec décisions des ouvertures et fermetures de classes

Février

- 2ème campagne de demande de mobilisation du CPF
- Résultats Liste Aptitude direction, CAPPEI, DDEAS
- CAPD de recours pour les RDV de carrière.

Mars / Avril

- Résultats permutations informatisées

- Saisie des vœux mouvement informatisé
- Réponses pour postes adaptés et allègements de service
- Demandes inéat/exéat

Mai

- Résultats mouvement informatisé
- Réponses pour départs en congé formation et réponses aux demandes de temps partiels

Juin / Juillet / Août

- Décisions d'accord des mi-temps annualisés
- Nomination des TRS
- Décisions inéat/exéat (cela peut durer tout l'été !)
- Nominations des « sans poste », cela peut durer jusqu'à fin août !
- Dossiers demande de retraite pour départ à partir de septembre 2027.
- Ajustements de carte scolaire
- CAPD de recours pour les temps partiels



POUR ADHÉRER
EN QUELQUES
CLICS, SCANNEZ
CE QR CODE



adherer.snuipp.fr

Et la prévoyance ?

Actuellement, la prévoyance à la MGEN pour les retraité.es se limite à un capital décès (3500 € pour l'adhérent.e retraité.e) et à la Rente (120€ par mois) et au forfait dépendance totale (500 € par an) si classé en GIR 1 ou 2.

Mais qu'en sera-t-il demain ? L'adhésion au contrat collectif ne concerne que la complémentaire santé. Pour les actif.ves comme pour les retraité.es, il y a découplage de la complémentaire santé et de la prévoyance. Pour les actif.ves, la prévoyance n'est pas obligatoire donc pas de contrat collectif. Il nous faudra prendre des options supplémentaires pour couvrir la dépendance et le décès. C'est la boîte de pandore du capitalisme, les offres sont multiples (assurance dépendance, assurance décès, assurance obsèques, garantie décès), tout est bon pour vous faire payer plus. Quel en sera le coût ? Tout va dépendre de vos choix, de vos priorités et surtout de vos moyens.

Les retraité.es de la FSU depuis le début dénoncent cette réforme qui rompt la solidarité intergénérationnelle et enterre le principe fondateur de la sécurité sociale : payer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins. Elle est aussi considérée comme nuisible car elle poursuit la marchandisation de la santé. Elle aggrave la chute de revenu des actif.ves au passage à la retraite. Pour la FSU, il faut en finir avec ce système à double étage santé/complémentaire imposé par notre employeur et revenir à un système plus simple, solidaire et moins coûteux : la sécurité sociale. L'assèchement de ses financements et la multiplication des accords santé dans le privé et le public la fragilisent. On fête cette année les 80 ans de la sécu. Défendons-la pour qu'elle survive encore longtemps.

Valérie Atif

ZOOM MÉTIER : CRISE DE L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER

Depuis plusieurs années, les alertes se multiplient : postes non pourvus, démissions en hausse, difficultés de recrutement dans nombre d'académies. Ce que certains présentent comme une « crise ponctuelle » est en réalité le résultat d'un choix politique : celui du désengagement de l'État vis-à-vis du service public d'éducation.

Lors de sa conférence « En quête d'enseignants : regard croisé sur l'attractivité d'un métier », la sociologue Géraldine Farges a rappelé que cette perte d'attractivité n'est ni nouvelle ni spécifiquement française : elle touche désormais de nombreux pays. Mais en France, elle s'est aggravée avec les réformes successives de la formation et la mastérisation, qui ont éloigné les classes populaires du métier et freiné le renouvellement du vivier de recrutement.

Aujourd'hui, la situation est alarmante : dans certaines académies, près de la moitié des postes du premier degré et un poste sur cinq dans le second degré restent vacants. Les écarts territoriaux sont criants : près de 40 % de postes non pourvus à Versailles, plus de 70 % en

Guyane, quand d'autres académies comme Nantes ou Rennes parviennent encore à recruter. Derrière ces chiffres, il y a une réalité quotidienne : des équipes épuisées, des remplaçants introuvables, des contractuels précaires et mal formés, des classes surchargées. Depuis 2015, la contractualisation est devenue la réponse institutionnelle à la pénurie. Une « solution » à courte vue, qui alimente la précarité : près d'un contractuel sur deux quitte la profession dans les premières années.

Géraldine Farges montre que l'enseignement n'est plus perçu comme un choix professionnel attractif : affectations subies, faible rémunération, manque de reconnaissance sociale. Les jeunes diplômé.es se détournent d'un métier pourtant porteur de sens. Les enfants d'enseignant.es, autrefois nombreux à suivre cette voie, choisissent désormais d'autres carrières jugées plus valorisées socialement.

Bien que leur nombre ait triplé en dix ans, les démissions restent rares : environ 3 000 par an, soit moins de 0,3 % du

Le 16 juillet 2025, le Conseil d'État a rejeté deux pourvois du Ministère de l'Éducation nationale faisant suite aux demandes de versement rétroactif de l'indemnité REP/REP+ pour les AESH exerçant dans des écoles et/ou établissements relevant de ces réseaux. Cette décision historique reconnaît enfin aux AESH des droits liés aux conditions de travail.

Ainsi le Conseil d'État réaffirme le principe d'égalité de traitement dû à tous les agent.es de l'Éducation Nationale. Tous les personnels exerçant dans les réseaux d'éducation prioritaire doivent bénéficier d'une prime depuis le décret du 28 août 2015. Cette décision constitue une victoire syndicale majeure. La FSU-SNUipp interviendra auprès du ministère pour demander l'application rapide de cette décision, mais également pour modifier l'indemnité actuellement en vigueur.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

corps enseignant. Derrière ces chiffres, beaucoup continuent à s'engager avec conviction, porté.es par le sens du métier : transmettre, émanciper, faire grandir. Et nombre de collègues, y compris en reconversion, trouvent encore dans l'école publique un espace d'innovation et d'utilité sociale.

L'enjeu ne se limite pas au salaire, même si celui-ci reste un levier indispensable. Il s'agit avant tout de reconnaître le rôle social et démocratique de l'école et de garantir des conditions de travail dignes pour celles et ceux qui la font vivre. Pour la FSU-SNUipp, redonner de l'attractivité au métier, c'est d'abord redonner confiance : en la mission éducative, en la parole des enseignant.es, en la capacité du service public à faire réussir tou.tes les élèves. Cela passe par une revalorisation salariale réelle, une formation initiale repensée, la fin de la précarité contractuelle et une reconnaissance pleine du professionnalisme des personnels.

Sandy Grandjean et Léa Pierret

LES AESH, UNE VICTOIRE !

Lors d'une audience le 30 septembre avec la FSU-SNUipp, le ministère a confirmé que la décision du Conseil d'État du 16 juillet l'oblige à verser les sommes dues aux AESH au titre de l'indemnité REP/REP+ non perçue sur la période de septembre 2015 à décembre 2022.

Ces derniers jours, le ministère a envoyé des instructions aux rectorats pour le versement rétroactif de la prime REP/REP+ aux AED et AESH. La FSU accompagne les collègues pour obtenir le versement des sommes qui leur sont dues.

Des mails, des appels téléphoniques et des visios ont été effectués afin d'informer les collègues concernant les démarches relatives à l'obtention de leur indemnité.

Cette victoire qui s'inscrit dans des années de lutte du syndicat pour l'égalité et la reconnaissance des AESH, souligne toute l'importance de la mobilisation collective pour défendre les droits de toutes et tous.

Nassera Djebbar

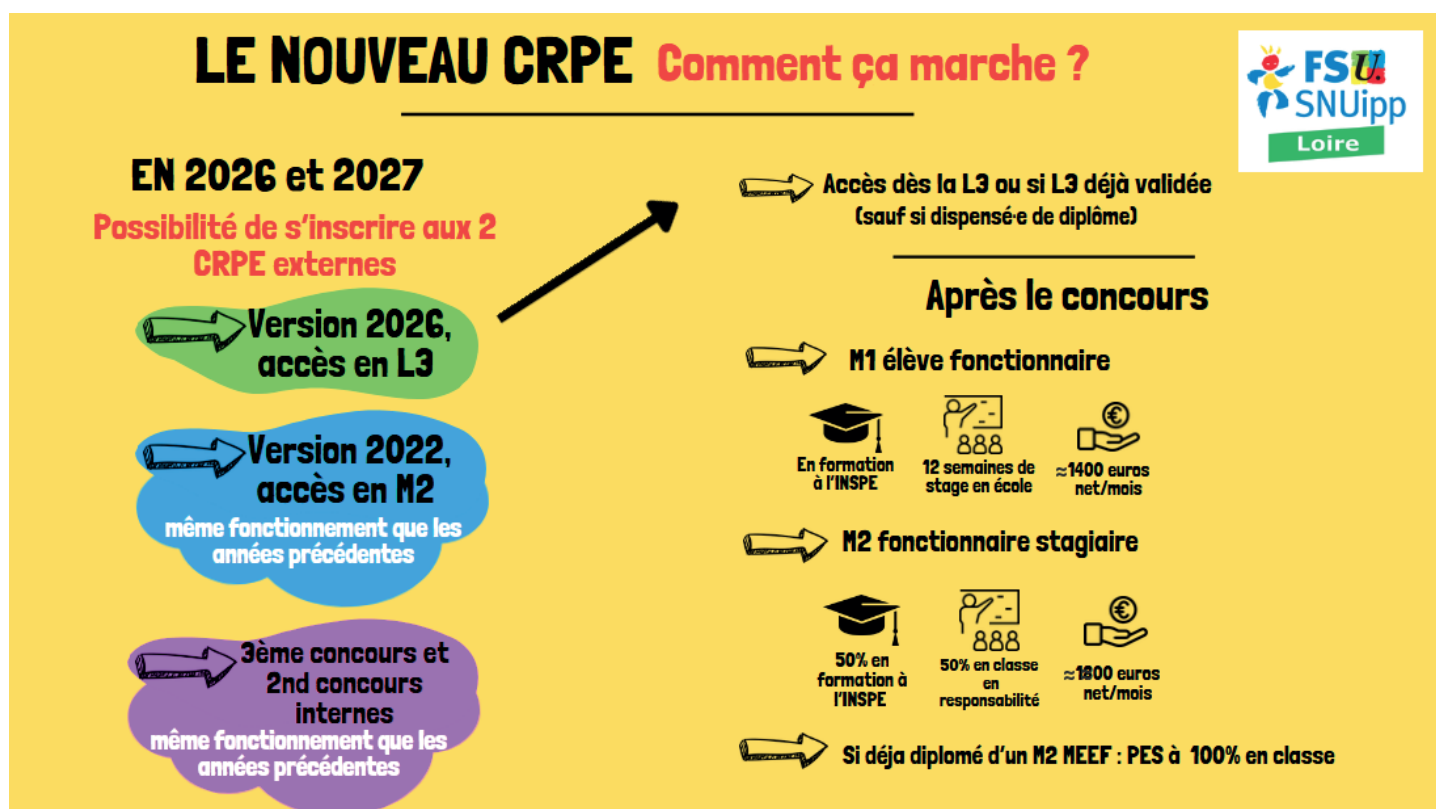
SANTÉ ET SÉCURITÉ, QUE DISENT LES CHIFFRES DE 2024-2025 ?

De septembre 2024 à juillet 2025, ce ne sont pas moins de **392 situations problématiques qui ont été suivies par les élu.es FSU en F3SCT** (Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail).

75 % de ces situations concernaient le premier degré. Sur les 296 situations du primaire, 54 % concernaient l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces chiffres mettent en lumière les objectifs non-atteints de l'école inclusive. Car ces élèves, dont l'accueil met en difficulté les équipes d'école et engendre de la souffrance, sont les premières victimes du manque de moyens et d'ambition de l'école inclusive. Manque d'AESH, notifications non-respectées, manque de formation, manque de soin, quasi-disparition de la pédopsychiatrie dans la Loire, manque de places en établissements spécialisés, effectifs de classe trop chargés, ce sont bien les moyens de l'inclusion qui sont directement en cause ici. Les autres thèmes revenant régulièrement sont les situations concernant les relations avec les familles ou encore en lien avec les bâtiments (température dans les classes, travaux de mise en sûreté, présence d'amiante, etc). Notons également, mais sans surprise, que la problématique des non-remplacements est en forte augmentation dans le département.

Ces situations entraînent une surcharge de travail, un sentiment de culpabilité et parfois des difficultés vis-à-vis des familles. Enfin, nous notons l'apparition de situations de violences sexistes et sexuelles. C'est ici l'occasion de rappeler la création récente de la **plateforme académique « Osons parler »**. N'hésitez pas à la contacter si besoin ! Terminons ce bilan statistique avec un coup d'œil sur le secondaire. Dans les collèges et lycées, ce sont les situations en lien avec le bâtimentaire que nous retrouvons le plus fréquemment. Les autres thématiques prégnantes sont les questions de sécurité, de discipline et les conflits, souvent hiérarchiques. Les élu.es FSU continueront à suivre et à vous accompagner dans vos situations de souffrance au travail qui sont inacceptables. L'employeur est garant de la bonne santé physique et mentale de ses employé.es. **La FSU-SNUipp continuera à se battre sur chaque situation pour que la loi soit appliquée. Le collectif reste notre force !**

Florent Jolis



Sensation un peu étrange que de partir pour trois jours de conférence à l'issue de la première période, toujours très intense. Ce 17 octobre, nous sommes pourtant quinze à nous retrouver, deux mini-bus, rendez-vous 7 heures place Carnot à Saint-Étienne. Direction Port-Leucate, dans les Pyrénées Orientales, le site habituel des universités d'automne de la FSU-SNUipp. Avec 362 personnes inscrites auxquelles s'ajoutent les personnes organisatrices et les personnes intervenantes, issues de la recherche universitaire pour la plupart, l'évènement affiche complet. Nous arrivons pour midi, un passage vers les collègues de l'accueil qui nous fournissent tout le nécessaire pour le séjour. Premier repas au self, suivi de la conférence d'ouverture, en plénière, de Fabrice Dhume-Sonzogni qui traite des discriminations scolaires. Nous aurons ensuite huit temps de conférences possibles, jusqu'au dimanche midi.

J'ai pour ma part été très sensible au propos de Sébastien Goudeau qui a traité de la construction des inégalités scolaires. Ses recherches portent sur une analyse de prises de parole des élèves et montrent de manière concrète que les élèves des

milieux favorisés ont plus la parole que les élèves de milieux populaires à l'école. Comment rééquilibrer la répartition de la parole ? Réduire les inégalités dans le développement des compétences langagières ? Voici les questions auxquelles il tente de répondre, notamment par la prise de conscience de l'écart qui existe dans ses prises de parole et la vigilance que nous pouvons avoir pour essayer de rétablir une forme d'équilibre.

Les UDA ce sont aussi des moments de détente. La plage est à quelques dizaines de mètres du site. Des moments de convivialité également, occasion de se changer les idées et de mieux se connaître entre collègues de la Loire qui ont fait le déplacement, avec les collègues des autres départements, de la FSU-SNUipp nationale, du café pédagogique... Notre délégation était également venue avec des envies de chant, qui ont été concrétisées dès le vendredi soir lors du concert d'une chorale militante locale. Par la suite, nous avons chanté nous aussi, grâce au carnet de chants militants préparé pour l'occasion, ainsi qu'aux guitares qui ont eues la délicatesse de nous accompagner.

Je garderai de beaux souvenirs de ce week-end, malgré un constat toujours plus alarmant sur l'état du monde dans lequel nous vivons, qui a constitué la toile de fond des propos échangés. Je ramène aussi plein d'idées et d'énergie pour ma classe, toujours plus le besoin de privilégier la culture au formatage, bien loin de nos formations institutionnelles, trop souvent tristes et fades, et une certitude : le militantisme se doit d'être convivial. Comme l'a écrit Alain Damasio dans Les Furtifs : « Tous les pouvoirs ont intérêt à nous attrister. Rien ne leur nuit plus que la joie. La joie, ça n'obéit pas. »

Plus d'informations dans Fenêtres Sur Cours, le journal de la FSU-SNUipp ou sur notre site, à la section ressources pédagogiques.

Mathieu Rouchouse

Pour voir ou revoir des conférences : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/uda-2025-c-est-aussi-a-la-maison>



ACTION SOCIALE FSU42

La CDAS : Commission Départementale de l'Action Sociale

Elle propose différentes aides financières et sociales pour les personnels de l'Éducation nationale.

Les aides possibles

En cas de situation très difficile

- Aide d'urgence en cas de nécessité absolue.
- Prêt ou secours en cas de difficultés graves.

Pour le logement

- Aide à l'installation pour les personnels affectés en Éducation prioritaire.
- Aide au déménagement (plafond : 350 €).

Pour les séjours et vacances des enfants

- Séjour familial en Gîte de France.
- Aide pour colonies de vacances, classes transplantées.
- Aide pour vacances d'enfants handicapés.
- Participation aux séjours selon la situation familiale et financière.

Pour les loisirs pour tous

- Chèques vacances.

Pour l'aide à la famille

- Prise en charge partielle pour études supérieures des enfants.
- Aide aux orphelins.
- Allocations pour enfants handicapés de + ou - de 20 ans.
- Aide pour enfants de moins de 6 ans.

Pour la santé

- Aide pour frais de séjour d'un enfant en maison de repos.
- Aide pour perte de revenu liée à la maladie.
- Aide pour garde exceptionnelle d'un enfant suite à maladie ou accident.
- Aide au maintien à domicile des retraités.
- Aide aux retraités.

Qui peut en bénéficier ?

- Les enseignants
- Les AESH
- Les retraités
- Les PES
- Les contractuels

Virginie Rachet

Pour en savoir plus

Site de la FSU-SNUipp : <https://snuipp.fr/actualites/posts/des-pres-tations-meconnues-d-action-sociale>



Guide Action Sociale Fonction Publique d'État
<https://snu2.fr/actionsociale>



Se syndiquer au SNUipp -FSU : permettre à une autre information de circuler, être informé et défendu, œuvrer collectivement à la défense de l'École Publique. Le SNU-ipp pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06 01 78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp/FSU de la LOIRE.

Date : _____ **Signature :** _____

Signature :

Nom :	Prénom :	Bulletin d'adhésion
--------------	-----------------	--------------------------------

Nom de jeune fille :	N° de TEL :	Temps travaillé : 100% 80% 75% 50%
Date de naissance :	Échelon / Corps :	Fonction : (adj, dir, TR, AESH, ...)
Adresse complète :		caisse de solidarité : Je souhaite contribuer pour pour un montant de (facultatif) :
Nom de l'école / Ville :		Total Cotisation :
Mail personnel :		
mode de paiement : ☐ chèque (Cochez) ☐ prélèvement(s) (entourez votre choix ci-dessous, fin en juillet 2026) ☐ prélèvement(s) avec reconduction automatique (voir ci-dessous.)		

}

**Remplir le mandat
de prélèvement
en bas**

Si je choisis la reconduction automatique de mon adhésion, je recevrai un courrier postal début septembre 2026 me précisant le montant de ma future cotisation ainsi qu'un échéancier pour l'année scolaire suivante. (1er prélèvement le 5 octobre 2026)

Si je ne souhaite plus la reconduction automatique, je le ferai savoir avant le 20 septembre 2026.

Montant de votre cotisation : Votre échelon + Bonifications indiciaires				
Échelon	Prof Ecole	P.E. Hors Class	P.E. Class Exce	Instituteur
1	65 €		201 €	
2	100 €		213 €	
3	115 €	191 €	224 €	
4	131 €	204 €	240 €	
5	136 €	218 €	1 ^{er} 258	
6	140 €	230 €	2 nd 268	
7	148 €	234 €	281 €	119 €
8	159 €			125 €
9	168 €			131 €
10	180 €			141 €
11	192 €			152 €

A ajouter si vous êtes :	
PEMF - CPC	+ 8 €
PE Spécialisé	+ 8 €
Direction :	
1 à 4 cl	+ 10 €
5 à 9 cl	+ 15 €
10 cl et +	+ 16 €
Dir. SEGPA	+ 20 €
Retraité(e) (si pension...)	
< à 1300 €	90 €
< à 1450 €	100 €
> à 1450 €	105 €

Travail à temps partiel :	Au prorata de la durée Avec un minimum de 96 €
Collègues en disponibilité :	gratuit si syndiqué(e) l'an passé
Collègues non imposables (joindre un avis de non imposition)	Divisez votre cotisation par 2 Avec un minimum de 92,50 €
Titulaires 1ère année (T1)	100,00 €
AVS - AESH	25 €
En formation initiale, M1-M2	25 €
En formation initiale, stagiaire	65 €

Mandat de prélèvement SEPA CORE	R.U.M. (ne pas remplir) SNUIPP-FSU 042
--	---

prélèvements : (entourez)	mensuels	bimestriels	trimestriels	semestriels	annuels	INUTILE DE REMPLIR CI-DESSOUS SI VOUS
Débiteur (Vous)	IBAN					BIC

Créancier : **Snuipp 42** Bourse du Travail 4 cours V. Hugo 42028 St-Etienne cedex 1

Les prélèvements seront effectués le 5 du mois .

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SNUipp. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

L'abonnement annuel au journal ACTUALITES SYNDICALISTES pour un montant de 8 € est inclus dans votre cotisation.

A retourner à : FSU-SNU ipp - Bourse du Travail - 4 cours V. Hugo - 42 028 St Etienne cedex 1

STAGES SYNDICAUX

CALENDRIER

2025-2026

20/11	Santé et sécurité au travail ROANNE
15/12	Protection sociale complémentaire ROANNE
16/12	Protection sociale complémentaire SAINT-ÉTIENNE
15/01	AESH ROANNE
16/01	AESH SAINT-ÉTIENNE
5/02	Égalité professionnelle, VSS SAINT-ÉTIENNE
23/04	Protection de l'enfance ROANNE
22/05	Élèves à la rue, élèves sans papiers SAINT-ÉTIENNE

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
FSU.FSU42.FR



Pour te répondre et défendre les collègues, nous ne pouvons compter que sur les cotisations de nos adhérent.e.s. Rejoins-nous en te syndiquant (66% de réduction d'impôts).



Contacter la
FSU-SNUipp 42:

Saint-Etienne
Bourse du travail
4 cours V. Hugo
42028 St Etienne Cx
04.77.41.33.21
snu42@snuipp.fr

Roanne
Bourse du travail
2 Rue Molière
42300 Roanne
04.77.71.16.69
snu42a@snuipp.fr
<http://42.snuipp.fr>



Adhérer pour
l'année scolaire

Retrouvez-nous sur :

 Facebook : FSU-SNUipp 42 Loire

 Instagram : [snuippfsu_42](https://www.instagram.com/snuippfsu_42)